

# **COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2018.**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mai, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

**Etaient présents :**

Madame Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Gervais BUGEL, Marie-Ange OHEIX, Flavie BIGET, Ludovic ORAIN, Emmanuelle DUCHESNES, Gaétane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD, Laurent LOQUET, Jean-Marc PLISSONNEAU, Arnaud GUICHON.

**Etait absente et excusée** Françoise VERCHERE qui a donné pouvoir à Valérie GAUTIER.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

**- Désignation d'un secrétaire de séance**

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNES en qualité de secrétaire de séance.

**-Approbation du compte rendu du 23/04/2018.**

En 1<sup>ère</sup> page lire : « L'an deux mille dix-huit » au lieu de « L'an deux mille dix-sept ».

**1)-Fourniture et livraison des repas au restaurant scolaire.**

Une consultation a été réalisée au cours du mois d'avril pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide au restaurant scolaire -soit environ 115 repas par jour.

Trois sociétés ont déposé une offre dans les délais.

Après analyse des offres et délibération, le conseil municipal décide de retenir la société Océane de Restauration-56 VANNES pour le montant de 2.305 €TTC le repas enfant, qui sera composé de deux éléments bio par jour.

**2)-Révision du tarif du repas au restaurant scolaire.**

Le prix du repas servi aux enfants des maternelles et primaires des deux écoles avait été fixé en septembre 2017 à 3.45€.

Après l'avis de la commission réunie,

Après avoir pris connaissance du tarif appliqué par la société de restauration et du montant des charges de service restant à la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le prix de du repas de 0.05€ soit à 3.50 € à compter de la rentrée de septembre 2018.

### **3)-Acquisition de la parcelle ZD n°29 Lande de Planté**

Il est rappelé au conseil municipal le projet de l'association les amis de planté d'aménagement des abords de la chapelle de planté en partenariat avec la mairie.

Ce projet à l'étude depuis deux ans déjà, était bloqué par un droit de passage proche du bassin.

Ainsi, si la mairie devient propriétaire du bois derrière le bassin (parcelle ZD n°29 de 4 680m<sup>2</sup>), cette parcelle deviendra partie indissociable du domaine de planté.

Le coût de la dépense est évaluée à 1 500€ (plus frais de notaire) et l'association des amis de planté se propose de réaliser un don du même montant à la commune.

### **4)- Régime indemnitaire : Révision du CIA**

Madame le maire propose au conseil municipal de réviser les montants indiqués dans une délibération en date du 16 janvier 2017, créant le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP.

Le point modifié concerne celui correspondant au CIA (complément indemnitaire annuel) versé une seule fois par an. Les bénéficiaires du CIA sont les agents de la collectivité :

- présents au moins pendant une période de 6 mois dans les effectifs,
- avoir été évalué en entretien professionnel,
- être toujours dans les effectifs au moment du versement.

D'autres critères entrent dans le calcul de cette prime qui est proratisée au temps de travail.

La modification porte essentiellement sur la création d'un groupe supplémentaire, correspondants à la catégorie C des agents.

### **5)-Logements sociaux : Révision des loyers au 01/07/2018**

Le conseil décide d'augmenter le prix des loyers de la résidence Bois Joli, selon la variation du nouvel indice de référence du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 publié par l'INSEE, soit : 1.05%

### **6)-Salle paroissiale : Révision de la redevance d'occupation**

Cette variation de 1.05% sera aussi appliquée sur la redevance d'occupation de la salle paroissiale, soit au trimestre un loyer de 111.84€.

### **7)-Questions diverses**

Travaux église : Les travaux de l'église sont réalisés à 70%, à présents, les échafaudages sont enlevés et les cloches sonnent à nouveaux.

Réflexion sur les différents points d'éclairage du bourg : une visite sur place sera organisée.

Tirage au sort des jurés d'assises 2019 : A partir de la liste électorale, les élus ont tirés au sort 3 jurés :

Page 24-ligne 12 - GEFFRAY David , n°359

Page 10-ligne 13- BRUNEAU Antoine, n°149

Page 46-ligne 15- OHEIX Jean-Pierre, n°690

La prochaine date de réunion est fixée au lundi 25 juin 2018.

XXXXXXXXXX